
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1952

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Cordier, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son Bureau.

Pour le poste de Président, deux candidatures ont été présentées : celle de M. Laffargue et celle de M. Calonne.

Il a été procédé au vote par scrutin secret, qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	20
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu :

M. Laffargue	14 voix
M. Rochereau	5 voix
M. Calonne	1 voix

M. Laffargue, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

Par acclamations, la commission a décidé la reconduction des Vice-Présidents et des Secrétaires sortants.

Ont été réélus :

Vice-Présidents.....	M. Rochereau M. Méric
Secrétaires	M. Lemaire M. Clerc

Présidence de M. Laffargue, président.

Le Président, après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée à nouveau, a fait procéder à la nomination des membres des sous-commissions légales.

A mains levées, ont été nommés :

— MM. Bardon-Damarzid, Gadoin, Méric et Patenôtre, membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte ;

— MM. Lemaire, Longchambon et Rochereau, membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Enfin, M. Rochereau a été désigné pour participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission des finances, en application de l'article 26 du Règlement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Reveillaud, président d'âge.* La commission a procédé au renouvellement de son Bureau ; après une intervention de M. Léonetti qui a déclaré que, conformément à l'accord intervenu l'an dernier, le groupe socialiste renonçait au poste de Vice-Président occupé par M. Carcassonne, la commission a élu M. Brizard pour le remplacer ; sous cette réserve, elle a décidé, à l'unanimité moins deux abstentions, de voter la reconduction de son Bureau.

En conséquence, ont été nommés :

Président	M. Marcel Plaisant
Vice-Présidents.....	M. Ernest Pezet M. Brizard
Secrétaires	M. Colonna M. Lelant

La commission a ensuite renouvelé le mandat de ses représentants au sein de la commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention économique européenne et du programme de relèvement européen : M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Marius Moutet et Henry Torrès.

AGRICULTURE

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Bataille, président d'âge.* — Réunie pour se constituer, la commission a décidé, à l'unanimité, sur la proposition de plusieurs commissaires, de reconduire son Bureau sortant qui demeure ainsi composé :

Président	M. Dulin
Vice-Présidents.....	M. Brettes M. Gravier
Secrétaires	M. Le Léanec M. de Pontbriand

Présidence de M. Dulin, président. — M. Dulin a remercié ses collègues de la marque de confiance qu'ils venaient, une fois de plus, de lui témoigner.

La commission a, ensuite, décidé de reconduire MM. André et Naveau comme membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen (art. 3 de la loi du 25 novembre 1948).

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Rupied, président d'âge.* — La commission a reconduit son Bureau par acclamations, les membres communistes ayant déclaré s'opposer à la reconduction.

Le Bureau a donc été constitué comme suit :

Président	M. Rotinat
Vice-Présidents.....	M. Lionel-Pélerin M. Barré
Secrétaires	M. Pic M. Piales

Présidence de M. Rotinat, président. — La commission a renouvelé à MM. Gaspard, de Gouyon et Pic leur mandat de membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler, d'une façon permanente, l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi 47-520 du 21 mars 1947).

EDUCATION NATIONALE, BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Cayrou, président d'âge.* — La commission s'est réunie en vue de constituer son bureau.

M. Lassagne ayant proposé de reconduire le bureau sortant, M^{me} Roche, au nom du groupe communiste, s'y est opposée et

a présenté la candidature de M^{lle} Mireille Dumont à la présidence.

Après un vote à bulletins secrets, M. Bordeneuve, ayant recueilli 19 voix contre 1 à M^{lle} Dumont, a été proclamé Président.

La commission a, ensuite, à l'unanimité moins une voix, confirmé ses Vice-Présidents et Secrétaires :

Vice-Présidents.....	M. Charles Morel
	M. Pujol
Secrétaires	M. Héline
	M. de Maupeou

Présidence de M. Bordeneuve, président. — Au nom du Bureau sortant, le Président a remercié ses collègues de la confiance renouvelée qui venait de lui être témoignée.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Landry, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son Bureau.

Pour la présidence, elle a eu à se prononcer sur les candidatures de M. René Dubois, Président sortant, et de M^{me} Yvonne Dumont.

Par 16 voix contre 2, M. René Dubois a été élu.

La commission a ensuite réélu par acclamations ses Vice-Présidents et Secrétaires sortants, à savoir :

Vice-Présidents.....	M. Paget
	M. Le Basser
Secrétaires	M. Plait
	M. Mathieu

Présidence de M. Dubois, président. — M. Dubois, en son nom et au nom du Bureau tout entier, a remercié ses collègues de la confiance qu'ils viennent de leur renouveler. Après avoir également remercié M. Landry, Vice-Président d'âge, il a, au nom de la commission unanime, formulé des souhaits de prompt rétablissement à l'adresse de M. Gasser, son doyen.

FINANCES

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Schlafer, président d'âge.* — La commission a reconduit par acclamations son précédent Bureau qui était ainsi constitué :

Président	M. Alex Roubert
Vice-Présidents.....	M. Maroger M. Avinin
Secrétaires	M. Jacques Debû-Bridel M. Jacques Masteau.
Rapporteur général..	M. Jean Berthoin

La commission a, ensuite, désigné ses rapporteurs spéciaux dont la liste a été établie de la manière suivante :

A. — *Dépenses civiles. — Budget général.*

Présidence du Conseil :

Services administratifs. — Service de presse. — Journaux officiels. — Commissariat général au Plan. — Coopération économique européenne.	MM. Bolifraud
Services de la Défense nationale....	Avinin

Affaires étrangères :

Affaires étrangères	} Jean Maroger
Haut-commissariat de la République en Surré	
Affaires allemandes et autrichiennes .	

Affaires économiques	Fléchet
Agriculture	de Montalembert
Anciens Combattants et Victimes de la Guerre	Chapalain
Educacion nationale	Auberger
Educacion nationale (Jeunesse et Sports, Arts et Lettres).....	Debû-Bridel
Etats associés.....	Bolifraud

MM.

Finances	Pauly
France d'Outre-Mer	Saller
Industrie et Énergie.....	Armengaud
Intérieur	Jacques Masteau
Justice	Lieutaud
Reconstruction et Urbanisme.....	J.-M. Grenier
Santé publique et Population	Clavier
Travail et Sécurité sociale	Primet
Travaux publics et Transports :	
I. — Travaux publics, Transports et Tourisme	Lamarque
II. — Marine marchande	Courrière
III. — Aviation civile et commer- ciale	Walker
B. — <i>Dépenses civiles. — Budgets annexes.</i>	
Caisse nationale d'épargne	Sclafer
R. T. T.	
Imprimerie nationale	Litaise
Légion d'honneur	
Ordre de la Libération	
Monnaies et Médailles	
Radiodiffusion française.....	N...
Prestations familiales agricoles	Rogier
C. — <i>Dépenses militaires. — Budget général.</i>	
I. — Section commune	P. Boudet
II. — Air	Pellenc
III. — Guerre	P. Boudet
IV. — Marine	Courrière
V. — France d'Outre-Mer	Bolifraud

D. — *Dépenses militaires. — Budgets annexes.* MM.

Constructions aéronautiques	Pellenc
Constructions et armes navales	Courrière
Fabrications d'armement.....	} Alric
Service des essences	
Service des poudres	

Les mêmes commissaires que l'année précédente ont été désignés pour siéger à la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947). Ce sont MM. Alric, Boudet, Courrière, Bolifraud et Pellenc.

Il en a été de même pour les membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte (art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars, modifié par la loi n° 47-1213 du 3 juillet 1947). Ces membres sont MM. Alric, Courrière, J.-M. Grenier, Lamarque, Lieutaud, Litaise, Pellenc et Walker.

Ont été désignés pour siéger à la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen : MM. Rogier, Saller et Maroger.

La commission a ensuite renouvelé le mandat de ceux de ses membres qui siègent dans des organismes extra-parlementaires. La liste est établie de la manière suivante :

	MM.
Commission centrale de classement des débits de tabac	Chapalain
Commission de contrôle de la circulation monétaire	J.-M. Grenier
Commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public	Courrière
Commission supérieure de classement des recette ruralistes	N...

MM.

Comité financier de la Caisse autonome d'amortissement	Avinin
Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations	Fléchet
Comité d'examen des comptes de travaux de la Marine	Courrière
Comité national d'épargne	Lamarque
Commission supérieure des Caisses d'épargne.	Sclafer
Conseil supérieur des alcools	Sclafer
Caisse autonome de la Reconstruction.....	J.-M. Grenier
Commission parlementaire de contrôle de l'exécution du Plan	Saller et Maroger
Commission parlementaire instituée par la loi 47-1678 du 3 septembre 1947 autorisant l'octroi d'avances exceptionnelles du Trésor à la Ville de Marseille	Auberger
Commission, créée par la loi n° 51-258 du 2 mars 1951, chargée de procéder à une étude d'ensemble des régimes de prestations familiales..	Rogier
Commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de Radiodiffusion vers l'étranger (arrêté du 14 fév. 1951)	N...
Comité directeur du Fides	Saller
Suppléants...	Bolifraud Clavier
Commission chargée de proposer les modalités selon lesquelles seront indemnisés les organismes qui, au cours de l'année 1946, ont pratiqué en France métropolitaine l'assurance des accidents du Travail (Application du décret n° 51-1236 du 2 novembre 1951).....	Alric

La commission a enfin discuté une proposition de son rapporteur général tendant à prévoir :

1° une limitation du nombre des suppléants admis à siéger à la Commission des finances ;

2° la désignation nominative, au début de l'année, par les groupes, de ces suppléants.

Il a été décidé de demander au bureau du Conseil de la République de prendre une décision dans ce sens.

Mardi 15 janvier 1951. — *Présidence de M. Avinin, vice-président.* — La commission a tenu une brève séance pour adopter le projet de loi n° 2409 A. N. (2^e législature) portant ouverture de crédits pour les funérailles nationales du général d'armée de Lattre de Tassigny.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Liotard, président d'âge.* — La commission, après installation de son Bureau d'âge, composé de M. Liotard, Président, et de M. Razac, Secrétaire, a procédé à l'élection de son Bureau définitif.

M. Cozzano a proposé, tout d'abord, la reconduction pure et simple du Bureau sortant, mais M. David ayant présenté la candidature à la présidence de M. Franceschi, il a été procédé à un tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

ont obtenu :

M. Lafleur	23 voix
M. Franceschi	2 voix
Bulletins blancs	4 voix

M. Lafleur, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président.

Pour les postes de Vice-Présidents, la reconduction proposée par M. Cozzano a été acceptée.

M^{me} Eboué, MM. Durand-Réville et Charles Cros ont donc été proclamés respectivement premier, deuxième et troisième vice-présidents.

MM. Cozzano et Claireaux ont été, enfin, désignés comme premier et deuxième Secrétaires en remplacement de MM. Béchir-Sow et Poisson, démissionnaires de la commission et M. Dia comme troisième secrétaire.

Présidence de M. Henri Lafleur, président. — Enfin, la commission a désigné MM. Lagarosse et Gustave pour siéger à la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la Convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen (art. 3 de la loi du 25 novembre 1948) et M. Marc Rucart comme membre de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense nationale (art. 71 de la loi 47-520 du 21 mars 1947).

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Rupied, président d'âge.* — Le Bureau sortant a été réélu à l'unanimité par un vote à mains levées.

Il était ainsi composé :

Président	M. Sarrien
Vice-Présidents.....	M. Muscatelli M. Verdeille
Secrétaires	M. Sisbane (Chérif) M. Schwartz

Présidence de M. Sarrien, président. — M. Sarrien a remercié vivement ses collègues d'avoir bien voulu lui renouveler leur confiance, à lui-même ainsi qu'au Bureau tout entier.

M. Verdeille a été ensuite nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 901, année 1951) tendant à inviter le Gouverne-

ment à faire modifier la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951, de façon à faire bénéficier la voirie vicinale et rurale du « Fonds spécial d'investissement routier ».

M. Bonnefous a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 906, année 1951) tendant à préciser que la poliomyélite donne droit au bénéfice du congé de maladie de longue durée.

M. Léo Hamon a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 907, année 1951) relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin détruit par les Allemands en 1940, et instituant une souscription nationale à cet effet.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Lundi 7 janvier 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis de M. Boivin-Champeaux sur le projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un Code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du Ministère de la France d'outre-mer.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité.

Article 60. — Cet article a été rédigé ainsi qu'il suit :

« Le tâcheron est un sous-entrepreneur recrutant lui-même la main-d'œuvre nécessaire qui passe avec un entrepreneur un contrat pour l'exécution d'un certain travail ou la fourniture de certains services moyennant un prix forfaitaire. »

Les articles 61, 62, 63, 64, 66 et 68 ont été adoptés dans le texte de la commission saisie au fond, l'article 65 étant réservé.

Les articles 67 et 69 n'ont reçu que des modifications de forme.

Article 70. — Cet article a été ainsi modifié :

1° Dans la première partie (mentions obligatoires), le paragraphe 7° a été rétabli dans le texte de l'Assemblée Nationale. De plus, le texte suivant a été inséré dans un paragraphe 9° nouveau : « 9° les conditions particulières du travail des femmes et des jeunes dans les entreprises visées par la Convention ».

2° Dans la seconde partie (mentions facultatives), les mots « en vertu du principe : à travail égal salaire égal », ont été supprimés. D'autre part, le paragraphe 13° a été rétabli dans le texte suivant : « l'organisation et la *gestion* des services sociaux et médico-sociaux ». Le paragraphe 14° a, enfin, été rétabli dans le texte de l'Assemblée nationale.

3° Le dernier alinéa de l'article a été supprimé.

Article 71. — Le second alinéa a été rétabli dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 72. — Le second alinéa a été supprimé. Le dernier alinéa a reçu la rédaction suivante :

« Toutefois, le chef du territoire ou du groupe de territoires doit exclure de l'extension, après avis motivé de la commission consultative du travail, les dispositions qui seraient en contradiction avec les textes législatifs ou réglementaires en vigueur. Il peut, dans les mêmes conditions, sans modifier l'économie de la convention, exclure de celle-ci les clauses qui ne répondraient pas à la situation de la branche d'activité dans le champ d'application considéré ».

L'article 73 a été légèrement modifié en la forme.

L'article 74 a été adopté dans le texte suivant :

« Un arrêté du chef du territoire ou du groupe de territoires pris après avis de la commission consultative du travail peut, à défaut, ou en attendant l'établissement d'une convention collective, réglementer les conditions du travail pour une profession déterminée. Cet arrêté sera soumis à l'approbation du Ministre de la France d'outre-mer. »

Article 75. Le deuxième alinéa a reçu une légère modification d'ordre rédactionnel.

Article 76. — Le troisième alinéa a été rétabli dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 77. — Il a été décidé que les arrêtés des chefs de territoires portant extension d'une convention collective seraient soumis à l'approbation du Ministre de la France d'outre-mer.

Les articles 79 à 87 ont été adoptés sous réserve de légères modifications portant sur les articles 80, 81 et 85.

L'article 88 a été modifié comme suit :

« Dans le cas où le salarié, qui n'est pas originaire du lieu d'emploi et n'y a pas sa résidence habituelle, ne peut, par ses propres moyens, se procurer un logement suffisant pour lui, son conjoint et ses enfants mineurs vivant habituellement avec lui, l'employeur est tenu de le lui assurer dans les conditions prévues à l'article 91. »

L'article 89 a été adopté dans le texte suivant :

« Dans le cas où le salarié ne peut, par ses propres moyens, obtenir pour lui, son conjoint et ses enfants mineurs vivant habituellement avec lui, un ravitaillement régulier en denrées alimentaires de première nécessité, l'employeur est tenu de le lui assurer dans les conditions prévues à l'article 91. »

Les articles 90 à 95 ont été adoptés dans le texte présenté par la commission saisie au fond sous réserve de modifications d'ordre rédactionnel intéressant les articles 90 et 91.

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président d'âge.* — Réunie pour se constituer, la commission, unanime, a décidé de reconduire, pour l'année 1952, son Bureau, qui demeure ainsi composé :

Président	M. Georges Pernot
Vice-Présidents.....	M. de La Gontrie M. Gaston Charlet
Secrétaires.....	M. Georges Maire M. Giacomoni

Judi 17 janvier 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Sur le rapport de M. Vauthier, la commission a, tout d'abord, adopté sans modification les trois projets de loi suivants :

— n° 826, année 1951, relatif à la durée de conservation par les greffiers des dossiers prévus à l'article 79 du Code de procédure civile ;

— n° 904, année 1951, portant création et suppression de postes de magistrats ;

— n° 905, année 1951, modifiant la loi du 30 juillet 1947 relative à l'organisation des justices de paix.

Elle a, ensuite, poursuivi l'examen du rapport pour avis de M. Boivin-Champeaux sur le projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Article 96. — Le dernier alinéa de cet article a été reporté à l'article 97, *in fine*, sous la rédaction suivante :

« Les salariés absents le jour de la paye peuvent retirer leur salaire dans les conditions qui sont déterminées par le règlement intérieur ».

En ce qui concerne *l'article 98*, il a été décidé que le paiement du salaire serait constaté par une inscription sur un livre de paye, étant entendu que, sauf dérogations accordées par le chef du territoire, l'employeur délivrerait un bulletin de paye au salarié.

Les articles 99 à 108 ont été adoptés dans le texte retenu par la commission saisie au fond, sous réserve de légères modifications portant sur les articles 100, 106 et 107.

A *l'article 109*, il a été admis que la durée du travail serait fixée dans chaque territoire par le Ministre de la France d'Outre-Mer, dans la limite de deux mille quatre cents heures pour l'année. Toutefois, des dérogations à cette règle pourront être accordées par le chef de groupe de territoires, de territoire non groupé ou sous tutelle.

Les articles 110 à 134 ont été adoptés, de simples modifications d'ordre rédactionnel étant apportées aux articles 117, 118, 119, 121, 122, 127, 131, 132 et 134.

A *l'article 135*, la commission a estimé que les médecins appelés à assurer un service permanent auprès d'une entreprise occupant au moins mille salariés devaient être citoyens de l'Union Française et titulaires d'un diplôme de docteur en médecine délivré par une université française.

Les articles 136, 137 et 142 ont reçu de légères modifications.

Les articles 138 et 140 ont été adoptés tels quels.

L'article 143 a été supprimé.

En ce qui a trait à *l'article 144*, la décision a été prise de ren-

voyer à un règlement d'administration publique la détermination des règles de fonctionnement de l'inspection du travail.

Le premier alinéa de l'article 145 a été supprimé.

A l'article 146, il a été prévu que le statut des inspecteurs du travail serait fixé par décret en forme de règlement d'administration publique.

L'article 147 a été supprimé.

Les articles 148 et 149 ont été adoptés avec de légères modifications de forme.

La commission a désigné M. Boivin-Champeaux à l'effet de participer avec voix consultative aux travaux de la commission des Finances, en application de l'article 26 du Règlement.

M. Rabouin a, d'autre part, été nommé rapporteur du projet de loi (n° 13, année 1952) relatif à l'avancement des juges de paix et des suppléants rétribués des juges de paix.

Vendredi 18 janvier 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis de M. Boivin-Champeaux sur le projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

A l'article 150, il a été décidé que les inspecteurs du travail pourraient pénétrer de nuit dans les locaux où il est constant qu'il est effectué un travail de nuit collectif.

Article 151. — Cet article a reçu la rédaction suivante :

« Il est institué des contrôleurs du travail Outre-Mer. Les cadres en sont fixés par arrêté du chef de groupe de territoires, de territoire non groupé ou sous tutelle, soumis à l'approbation du Ministre de la France d'Outre-Mer.

« Ils sont nommés par arrêtés du Ministre de la France d'Outre-Mer.

« Ils prêtent, devant le tribunal du premier degré du ressort, le serment visé à l'article 148. »

La commission a, en outre, décidé d'insérer dans le dispositif du projet de loi un article additionnel 151 *bis*, nouveau, ainsi conçu :

« Les contrôleurs du travail assistent les inspecteurs du travail dans le fonctionnement des services. Ils sont habilités à constater les infractions par des rapports écrits, au vu desquels l'inspecteur pourra décider de dresser procès-verbal dans les formes prévues à l'article 149.

« Toutefois, les inspecteurs du travail peuvent déléguer leurs pouvoirs aux contrôleurs du travail pour une mission déterminée de contrôle ou de vérification. »

Pour les *articles* 152 à 164, les propositions formulées par la commission saisie au fond ont été retenues, sous réserve de quelques modifications portant sur les articles 152, 153, 155 *bis*, 158, 160 et 164.

Les articles 165 et 166 ont été rétablis dans le texte de l'Assemblée Nationale ; en conséquence l'article 167 a été supprimé.

L'article 168 a été légèrement modifié.

L'article 169 a été supprimé.

Les articles 170, 171 et 173 ont été adoptés, le second recevant une forme différente.

La commission a ensuite abordé l'étude du Titre VIII relatif aux différends du travail.

Examinant le chapitre premier qui traite des différends individuels, elle a substitué aux articles 174 à 186 des dispositions qui, sous une forme nouvelle, reprennent dans leur principe les textes présentés par la commission de la France d'Outre-Mer.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission, réunie sous la présidence de M. Abel-Durand, Président d'âge, assisté de M. Razac, secrétaire d'âge, a renouvelé, à l'unanimité et par acclamations son Bureau sortant qui demeure ainsi composé :

Président	M. Abel-Durand
Vice-Présidents.....	M. Denvers M. Léger
Secrétaires	M. Jézéquel M. Symphor

MOYENS DE COMMUNICATION,
TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Masson, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau pour l'année 1952.

Pour le poste de *Président*, 3 candidats étaient en présence : MM. Pinton, Pouget et Dutoit.

Le premier tour de scrutin, à bulletins secrets, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	30
Bulletins blancs ou nuls	2
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Pouget.....	14 voix
M. Pinton	13 voix
M. Dutoit	1 voix

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	30
Bulletin nul	1
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Pouget.....	15 voix
M. Pinton	13 voix
M. Dutoit	1 voix

En conséquence, M. Pouget a été proclamé élu.

Pour l'élection à la *vice-présidence*, 3 candidats étaient également en présence et le scrutin a donné les résultats suivants :

M. Bertaud	22 voix
M. de Menditte	17 voix
M. Pic	14 voix
M. Robert.....	1 voix

MM. Bertaud et de Menditte ont donc été proclamés respectivement 1^{er} et 2^e Vice-Présidents.

Pour la désignation des *deux Secrétaires*, MM. Kalenzaga, Pic et Hébert étaient candidats.

Ont obtenu :

M. Hébert.....	16 voix
M. Pic	16 voix
M. Kalenzaga.....	11 voix

MM. Hébert et Pic ont été proclamés 1^{er} et 2^e Secrétaires.

Présidence de M. Pouget, président. — Le Président, après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée, a fait procéder à la nomination de deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la Convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

MM. Boisrond et Pinton, candidats sortants, ont été désignés à l'unanimité.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. de Bardonnèche, président d'âge.* — La commission a reconduit son Bureau par acclamations, les membres communistes ayant déclaré s'opposer à la reconduction.

Le Bureau a donc été constitué comme suit :

Président	M. Gatuing
Vice-Présidents.....	M. Radius
	M. Jézéquel
Secrétaires.....	M. Auberge
	M. de Montullé.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Georges Maurice, président d'âge.* — La commission a décidé, à l'unanimité moins une voix, la reconduction de son Bureau. En conséquence, ont été réélus :

Président	M. Emilien Lieutaud
Vice-Présidents	M. Gaspard
	M. Bène
Secrétaires.....	M. Houcke
	M. de Raincourt

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Delfortrie, président d'âge.* — La commission, réunie pour se constituer, a réélu M. Delfortrie à la présidence par 20 voix contre 2 à M. Calonne.

MM. Bousch et Longchambon ont été réélus Vice-Présidents.

MM. Gustave et Novat ont été réélus secrétaires.

Le nouveau Bureau est donc ainsi constitué :

Président	M. Delfortrie
Vice-Présidents	M. Bousch
	M. Longchambon
Secrétaires.....	M. Gustave
	M. Novat

La commission a ensuite procédé, au scrutin secret, à la désignation de quatre membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte. (Art. 70 de la loi du 21 mars 1947, modifié par la loi du 3 juillet 1947.)

Ont été nommés :

MM. Armengaud, Bousch, Delfortrie, Depreux.

MM. Gregory et Piales ont ensuite été nommés membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen. (Art. 3 de la loi du 25 novembre 1948.)

M. de Villoutreys a été désigné pour participer aux travaux de la commission des finances avec voix consultative, en application de l'article 26 du Règlement.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Schlafer, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son nouveau Bureau. M. Brousse a été réélu président par 16 voix contre 2 à M. David et 2 bulletins blancs.

Pour l'élection des Vice-Présidents, trois candidats étant en présence, il a également été procédé au vote par scrutin secret, chaque bulletin pouvant porter deux noms.

Au premier tour, M. Georges Bernard a été élu premier Vice-Président par 13 voix contre 9 à M. Jean Guiter et 8 à M. Bène.

Au second tour, M. Jean Guiter a été élu second Vice-Président par 11 voix contre 8 à M. Bène et 2 bulletins blancs.

M. Bène et M. Satineau, Secrétaire sortants, ont, ensuite, été reconduits par acclamations.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Pouget, président d'âge.* — Réunie pour se constituer, la commission a désigné, par acclamations et à l'unanimité :

Président	M. Bernard Chochoy
Vice-Présidents.....	M. Jozeau-Marigné
	M. Paumelle
Secrétaires.....	M. Yves Jaouen
	M. Hébert

Présidence de M. Bernard Chochoy, président. — Le Président a vivement remercié ses collègues de la marque de confiance témoignée au Bureau tout entier.

Puis M. Driant a été désigné pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique et du programme de relèvement européen. (Art. 3 de la loi du 25 novembre 1948.)

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Maroger, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son Bureau. Les membres sortants ont été réélus à l'unanimité par un vote à mains levées.

Le Bureau a donc été ainsi constitué :

Président	M. de Montalembert
Vice-Présidents.....	M ^{me} Crémieux M. Assailit
Secrétaires.....	M. Le Guyon M. de Menditte

Présidence de M. de Montalembert, président. — Le Président a remercié, en son nom et au nom du Bureau, ses collègues d'avoir bien voulu leur renouveler leur confiance.

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur certaines modifications à apporter au Règlement du Conseil de la République concernant notamment le régime des suppléances dans les commissions.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 9 janvier 1952. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission, réunie pour se constituer, a tout d'abord procédé à l'élection de son Président.

Etaient candidats M^{me} Girault et M. Dassaud.

Les résultats ont été les suivants :

Nombre de votants	29
Bulletin blanc	1

Ont obtenu :

M. Dassaud	26 voix, élu
M ^{me} Girault	2 voix

Ont ensuite été désignés à l'unanimité :

Vice-Présidents.....	M. Tharradin
	M. Reynouard
Secrétaires.....	M. Menu
	M. Chastel

Présidence de M. Dassaud, président. — Le Président, en son nom et au nom du Bureau tout entier, a vivement remercié ses collègues. Puis il a mis ceux-ci au courant des travaux de la sous-commission chargée d'une étude préalable du Code du Travail pour la France d'Outre-Mer.

M. Loison a été désigné pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique et du programme de relèvement européen. (Art. 3 de la loi du 25 novembre 1948.)